Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010608-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/01/06/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : PÉRON Matthieu, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie.

Procuration(s) : PÉRON Matthieu à LIEFFRIG Eric, LE HORS Clément à BOUËDEC Jean-Michel, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, LIEFFRIG Eric a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/05/2026
Convocation affichée le : 22/05/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 24
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……..
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

8- SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES - ANNÉE 2026

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'attribution de subventions pour les voyages scolaires organisés par les établissements scolaires du secondaire, à compter du 1er juin 2026, date de l'adoption de la délibération.
Madame la Maire propose de verser la somme de 20 € forfaitaires par élève habitant la commune de Gourin, au 1er janvier 2026.

Établissements concernés	Nombre d'élèves concernés
Collège Chateaubriand	62
Collège Jeanne d'Arc	81
Lycée Jeanne d'Arc	41
Lycée St Yves	12

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010608-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

Il est également proposé d'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au budget 2026 de la commune, soit la somme de 3 920 €, pour un total de 196 élèves.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer des subventions pour les voyages scolaires organisés par les établissements scolaires du secondaire, à compter du 1er juin 2026,

DÉCIDE de verser la somme de 20 € forfaitaires par élève habitant la commune de Gourin, au 1er janvier 2026**,**

INSCRIT les crédits nécessaires à cette dépense au budget 2026 de la commune, soit la somme de 3 920 €, pour un total de 196 élèves.

Fait à Gourin, le 1er juin 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Eric LIEFFRIG.

La Maire,
Bérangère FRITZ.